

SAS FUN ROCK & WORK

Mise à jour le 1^{er} janvier 2024

Conditions générales de vente Actions de formation et services associés

Tout contrat conclu ou toute prestation commandée auprès de FUN ROCK & WORK (SASU) implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente. Elles sont réputées avoir été lues, comprises et acceptées par le client dès que celui-ci signe le devis ou sollicite l'intervention de FUN ROCK & WORK (SASU).

Elles sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 et sans limite de durée.

1) GÉNÉRALITÉS

Les conditions générales de vente (art. L. 441-1 du Code de commerce) précisées ci-après concernent l'offre de services réalisés à destination des professionnels par FUN ROCK & WORK (SASU) en qualité soit d'éditeur, soit de prestataire de formation et d'expertise / conseil.

Les conditions générales de vente décrites ci-après sont conclues entre :

- La SASU FUN ROCK & WORK (FRW), domiciliée 18 Avenue Jean Moulin à Romans-sur-Isère (26100), Drôme, sous le SIRET 832 318 646 00011 RCS Romans et le NDA 84260358426 auprès du préfet d'Auvergne Rhône Alpes, d'une part,
- et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier de ses services d'autre part, dénommée ci-après « le client ».

Elles expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur, ainsi que de celles de FUN ROCK & WORK (SASU).

FUN ROCK & WORK (SASU) se réserve le droit de les modifier unilatéralement, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par l'acheteur.

Toute commande implique expressément l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente par l'acheteur.

2) LES CONDITIONS DE VENTE des prestations de services (action de formation et autres services)

Les conditions de vente

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit ou d'un contrat établi par FUN ROCK & WORK (SASU), en fonction des informations fournies et des besoins formulés par le client. Chaque devis détaille précisément les prestations mises en œuvre. La commande ne devient ferme et définitive qu'après validation par écrit de la commande, y compris par simple retour d'e-mail, ou retour du devis signé par le client par tout moyen à sa convenance (courrier, e-mail, etc.)

Ce devis a une limite de validité de trois mois à partir de sa date d'émission. La proposition commerciale du devis est considérée comme nulle à compter de la date d'expiration figurant sur celui-ci et sans réception des éléments mentionnés ci-dessus avant cette date.

Une fois le devis signé par le client et lorsque des dates d'intervention doivent-être conjointement fixées, FUN ROCK & WORK (SASU) s'engage à contacter le client pour convenir des dates dans un délai maximum d'un mois suivant la date de transmission du devis signé. FUN ROCK & WORK (SASU) et le client s'engagent à réunir les conditions de réalisation de la prestation dans un délai maximum de 6 mois (date, lieu, participants, etc.). Passé ce délai, le devis sera annulé. En cas de désistement du client signataire, FUN ROCK & WORK (SASU) se réserve le droit de facturer des frais d'un montant égal à 30% du prix de la prestation.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. FUN ROCK & WORK (SASU) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

Conditions d'inscription aux prestations de services (action de formation et autres services)

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de service se fait par contact oral (téléphone, rendez-vous) ou par mail (bonjour@oliviermh.fr)

L'inscription peut également se faire directement sur Digiforma.

Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de ventes par le client (acheteur, participant ou stagiaire), le cas échéant à la réception du paiement correspondant à la prestation orale choisie (ou d'un acompte), qu'elle soit réalisée en présentiel ou à distance, dans le respect des conditions d'utilisation prévues.

Chaque personne inscrite dans la limite des places disponibles reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation orale choisie.

Modalités contractuelles d'inscription aux prestations de services (action de formation et autres services)

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit, soit un contrat de prestation de service, soit une convention de formation, dont il s'engage à retourner un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise dans un délai maximum de dix jours ouvrés et 6 jours ouvrés avant la date de début de la formation. La convention de formation est accompagnée du règlement intérieur de l'organisme de formation et le cas échéant du contrat de formation comportant un délai de rétractation, conformément aux articles L. 6353- 3 et s. du Code du travail.

À l'issue de la prestation orale, une facture et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client) et dans le cas d'une action de

SAS FUN ROCK & WORK

formation, une attestation de fin de formation est remise à la personne inscrite, à condition d'avoir rempli les conditions de présence, d'émargement et d'évaluation des acquis.

Conditions d'annulation des prestations orales (action de formation et autres prestations orales)

Pour toute action de formation et services associés, FUN ROCK & WORK (SASU) se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de début prévue.

Dans ce cas, FUN ROCK & WORK (SASU) en informe par écrit chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité ou dommages-intérêts.

L'enregistrement définitif d'une inscription étant nominative, toute demande de changement par le client acheteur, quant à l'identité du ou des participants ou stagiaires donne lieu à une nouvelle inscription aux conditions prévues ci-dessus.

Dans le cas d'une « action de formation » (art. L. 6313-1 du Code du travail) ou d'une « autre prestation de service associée », FUN ROCK & WORK (SASU) se réserve la possibilité de retenir le prix total de la prestation en cas d'absences totale ou partielle du stagiaire de l'action de formation.

Les demandes d'annulation et les demandes de modifications de dates d'intervention confirmées par courrier postal (FUN ROCK & WORK (SASU), 18 avenue Jean Moulin 26100 Romans-sur-Isère) ou par e-mail : bonjour@oliviermh.fr, reçues moins de six jours ouvrés avant la date de début de l'action de formation ou de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30% du prix de la prestation.

En cas d'incidents perturbant le déroulement de l'action de formation ou du service associé, un plan de contingence permet de déterminer l'action à entreprendre :

Situation imprévue	Action à entreprendre	Responsable	Délai
Absence inopinée du formateur	Activer la liste des remplaçants, contacter le remplaçant, informer les participants du changement	Responsable Formation	Immédiat
Panne de matériel technique	Contacter le support technique, utiliser les équipements de rechange, passer à une session de formation en ligne si nécessaire	Formateur / Support Technique	1 heure
Annulation due à des conditions météo	Déclencher le protocole d'annulation, informer les participants, reprogrammer la formation ou proposer une alternative (en ligne)	Responsable Logistique	Dès réception
Insatisfaction des participants	Analyser les retours, ajuster le contenu ou les méthodes pédagogiques en temps réel, organiser une session de suivi si nécessaire	Formateur / Responsable Formation	Pendant la session
Faible taux de participation	Vérifier les inscriptions, contacter les participants potentiels pour confirmer, reprogrammer ou fusionner les sessions si le seuil minimum n'est pas atteint	Responsable commercial	48 heures avant

3) LES CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les factures sont émises par FUN ROCK & WORK (SASU) à l'issue des prestations. Les paiements doivent intervenir par virement bancaire à réception de facture.

En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à FUN ROCK & WORK (SASU) le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation. Si la prise en charge n'est pas confirmée par le financeur, ou que le dossier de prise en charge n'est pas transmis avant le début de la formation, FUN ROCK & WORK (SASU) facturera directement le client, qui pourra se faire rembourser par son organisme financeur (OPCO) le cas échéant. Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : bonjour@oliviermh.fr

Les factures sont payables à réception, aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Par ailleurs, FUN ROCK & WORK (SASU) pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par FUN ROCK & WORK (SASU). L'acheteur devra, en sus de l'indemnité de retard prévue, rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

En cas de désistement du client ou du participant, les modalités suivantes s'appliquent :

- Désistement plus de 15 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun frais de désistement ne sera appliqué. Le client pourra choisir entre un remboursement intégral des sommes versées ou un report de l'inscription à une session ultérieure.
- Désistement entre 15 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : des frais de désistement correspondant à 30 % du montant total de la formation seront facturés. Le solde des sommes versées sera remboursé ou pourra être utilisé pour une autre session de formation.
- Désistement 9 jours ouvrés ou moins avant le début de la formation : aucun remboursement ne sera accordé, et la totalité du montant de la formation restera due. Toutefois, le client pourra proposer le remplacement du participant par un autre salarié de la même entreprise, sous réserve d'acceptation par l'organisme de formation.

Les demandes de désistement doivent être formulées par écrit (courrier recommandé ou email avec accusé de réception) et adressées à l'organisme de formation à l'adresse suivante : FUN ROCK & WORK (SASU) 18 avenue Jean Moulin 26100 Romans-sur-Isère. La date de réception de la demande par l'organisme de formation fera foi pour l'application des modalités de remboursement.

4) RESPONSABILITE DU CLIENT POUR LE BON DEROULEMENT DES ACTIONS DE FORMATION ET SERVICES ASSOCIÉS

SAS FUN ROCK & WORK

Le client s'engage à assurer les conditions techniques et logistiques nécessaires pour que les participants puissent suivre la formation dans de bonnes conditions, que la formation se déroule en intra ou en inter-entreprise, en présentiel ou en distanciel.

À cet effet, le client s'engage à :

- informer les participants des dates, horaires, et lieu de la formation suffisamment à l'avance, et s'assurer qu'ils respectent les consignes du règlement intérieur délivré par FUN ROCK & WORK (SASU)
- mettre à disposition des locaux adaptés et conformes aux normes de sécurité en vigueur et aux règles d'accessibilité, incluant des équipements adéquats pour la formation si la formation se déroule dans ses locaux
- s'assurer que chaque participant dispose du matériel et des équipements nécessaires pour suivre la formation (prise de note, connexion, configuration technique suffisante, PC, etc.)
- s'assurer que les participants sont informés et familiers avec l'utilisation des outils requis pour la formation, y compris les plateformes de formation en ligne utilisées par l'organisme de formation
- informer immédiatement l'organisme de formation de tout problème technique empêchant la participation des collaborateurs à la formation
- organiser la logistique liée à la participation des collaborateurs, incluant les repas, le transport et l'hébergement si nécessaire
- fournir toutes les informations nécessaires à l'organisme de formation pour permettre une préparation optimale de la formation, y compris les informations sur les profils des participants, leurs besoins spécifiques, et toute autre donnée pertinente

En cas de difficulté technique empêchant le bon déroulement de la formation pour un participant, aucun remboursement ou compensation ne pourra être exigé par le client, sauf si le problème technique est directement imputable à l'organisme de formation.

Le client est responsable de toute défaillance ou non-respect des engagements précités qui pourrait perturber le bon déroulement de la formation.

En cas de manquement aux obligations décrites ci-dessus, l'organisme de formation se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la formation, y compris l'annulation ou le report de la session de formation, sans qu'aucun remboursement ou compensation ne puisse être exigé par le client.

5) PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société FUN ROCK & WORK (SASU) conserve la propriété des biens/services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société FUN ROCK & WORK (SASU) se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

Les œuvres originales créées par la société FUN ROCK & WORK (SASU) sont protégées par le droit d'auteur (contenus rédactionnels, visuels de facilitation visuelle, supports pédagogiques, etc.).

La société FUN ROCK & WORK dispose sur ces œuvres de deux types de prérogatives :

- de droits "moraux" qui la protègent en tant qu'auteur. Ils permettent de s'opposer à une divulgation sans consentement, à une utilisation qui dénaturerait l'œuvre ou encore de revendiquer que le nom d'auteur soit mentionné. Ce droit moral est perpétuel et ne peut être cédé
- de droits "patrimoniaux" facturés dans la prestation réalisée et qui permettent d'autoriser l'utilisation de ladite œuvre et de percevoir une rémunération en contrepartie. Le droit patrimonial dure jusqu'à 70 ans après la divulgation.

L'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire, s'engagent dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les contenus et supports sans autorisation expresse préalable de FUN ROCK & WORK (SASU), ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

6) PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation sont utilisées par FUN ROCK & WORK (SASU) uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexacts ou incomplètes, les concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement.

De plus, ils disposent d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données. Ils peuvent définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès. Ils sont informés qu'ils peuvent librement désigner une personne chargée de l'exécution de leurs directives et modifier ou révoquer leurs directives à tout moment.

Ils peuvent également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant effectué par FUN ROCK & WORK (SASU) constitue une violation du RGPD.

SAS FUN ROCK & WORK

Ils peuvent exercer l'ensemble de leurs droits en s'adressant au délégué à la protection des données de FUN ROCK & WORK (SASU) :

- par courrier postal à l'adresse suivante : FUN ROCK & WORK (SASU), 18, avenue Jean Moulin 26100 Romans-sur-Isère
- par courrier électronique à l'adresse suivante : bonjour@oliviermh.fr Les demandes doivent être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

7) DROIT DE LA CONSOMMATION ET CONTENTIEUX

Ce contrat est régi par la loi française et tout litige s'y rapportant sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Romans-sur-Isère (26100). En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient de celles-ci.

Nous vous remercions de bien vouloir dater et signer ce document en ayant paraphé chaque page.

Nous vous remercions de votre confiance.

Fait à :

Le :

Cachet commercial & Signature
Avec la mention « *Bon pour accord* »